

## **COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020**

Ouverture de la séance à 20h40

### **APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

Christophe BEAUD – Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT - BOURGEY Gilles - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Bernard LIONNET - Jennifer MOLY – Laurent RHONE – Denis THOLLON - Julien MALLAND – Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING - Valérie MAYET -

**Absents excusés** : Laurent MURILLON qui donne pouvoir à Denis THOLLON - Yvette DEPIERRE - Julien MALLAND

**Secrétaire de séance** : Isabelle Frachette

- **Exonération de la taxe aménagement**

Les abris de jardin couverts et clos (même démontables) entrent dans le champ de la taxe d'aménagement dès lors qu'ils ont une superficie supérieure à 5 m<sup>2</sup> et une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1.80m.

Les communes peuvent décider d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin supérieurs à 5 m<sup>2</sup> soumis à autorisation.

Compte-tenu du coût de cette taxe par rapport au coût de construction d'un tel bâtiment, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

**- 1 voix contre - 1 abstention - 11 voix pour**

- **Coupes affouagères**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un plan de gestion, validé par l'ONF a été voté. Celui-ci précise, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

En conséquence, il invite le conseil municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2020/2021 prévue au plan de gestion

- Hameau de Torjonas, lieu-dit les Ayes et La Routa parcelle n°20

### **Voté à l'unanimité**

- **Gratification aux employé(e)s communaux**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une gratification pour les agents travaillant sur la commune qui partent à la retraite.

Celle-ci serait donnée sur décision individuelle du Maire.

Montant proposé :

- De 0 à 5 années d'ancienneté : 0€/an
- plus
- De 5 à 10 ans d'ancienneté : 50€/an
- plus

- De 10 à 15 ans d'ancienneté : 100€/an
- plus
- De 15 d'ancienneté et plus : 150€/an

Par exemple : un agent partant en retraite après 12 ans au sein de notre collectivité cumulera 0 € pour ses 5 premières années, 250 € de la 6ème à la dixième année, 200 € de la 11ème à 12ème année, soit un total de 450 €.

### **Voté à l'unanimité**

- **Subvention association**

Un groupe de bénévoles souhaite redémarrer l'association USEP qui était en sommeil depuis quelques années.

Les objectifs de l'USEP, sur le plan national, sont les suivants :

- Organiser des rencontres sportives scolaires et périscolaires
- Sensibiliser les enfants au vivre ensemble à travers le sport
- Promouvoir des valeurs de citoyenneté et de tolérance.

L'USEP est une fédération sous la tutelle du ministère de l'éducation. Les associations locales sont affiliées à cette fédération.

Pour l'école communale, l'intérêt est de :

- Pouvoir participer à des rencontres, organiser des rencontres dans le temps scolaire
- Pouvoir organiser des activités en dehors du temps scolaire

La remise en route de l'association nécessite :

- L'affiliation de l'association et des membres de son bureau (93,75€)
- L'adhésion de l'ensemble de l'école (4,65€ x 76 élèves)

Soit un total de 450€ à trouver.

Vu le contexte sanitaire, il est compliqué d'organiser des manifestations génératrices de revenus : c'est pourquoi l'association demande un soutien financier pour sa remise en service.

### **Voté à l'unanimité**

- **Remboursement abonnements téléphoniques**

Sachant qu'un abonnement téléphonique mobile professionnel est beaucoup plus onéreux qu'un abonnement téléphonique particulier, Monsieur le Maire propose de continuer à prendre en son nom les abonnements et solliciter le conseil pour le remboursement de ceux-ci.

4 abonnements sont concernés : un pour l'école, deux pour les services techniques et un pour la Ferme des Dames.

### **Voté à l'unanimité**

- **Point intercommunalité**

### **CCBD (Communauté de communes Bacons du Dauphiné) :**

- Régie des eaux : Mise en route de la fusion de plusieurs syndicats. Cette nouvelle régie regroupe 22 000 abonnés pour 20 salariés.

- PLU/PLUI : La loi « Alur » datant de 2014, a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes, sauf s'il existe une minorité de blocage. La commune devra se prononcer sur la mise en place d'un PLUI avant la fin de l'année (PLU à l'échelle intercommunale). Monsieur le Maire expose les avantages et inconvénients d'un tel transfert. Afin de laisser le temps aux conseillers municipaux de réfléchir sur le sujet, Monsieur le Maire propose de délibérer lors du prochain conseil.

### **Syndicat du gymnase de Montalieu**

Le premier conseil du Syndicat Intercommunal du Gymnase a eu lieu début octobre.  
Après discussion avec les représentants des communes représentées (8 sur 11), il a été décidé :

- L'élection de M. Bourse, élu de Montalieu en tant que président. Il sera en charge de la gestion courante du gymnase en étroite collaboration avec les deux Vice-présidents.
- L'élection de deux Vice-présidents : Valérie Mayet et Gilles Pédemonti (Porcieu), dont les missions seront d'étudier les dépenses, les subventions, la participation financière du Département de l'Isère et enfin la possibilité d'une suppression de ce syndicat.

### **• Questions diverses**

Il est prévu de reboucher les différents nids de poule qui se trouve sur la commune.  
Une aide de 400 € sera reversée aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.  
Une fuite au lavoir de l'étang du Luve a été signalée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15